

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 6211**

Intitulé

MASTER : MASTER Sciences et Technologies mention Informatique Spécialité Ingénierie et Architecture des Grands Logiciels

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Lille 1 Sciences et Technologies	Recteur de l'académie, Président de l'université de Lille I - Recteur de l'académie, Président de l'université de Lille I, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

326 Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le professionnel contribue au développement informatique en entreprise dans les domaines logiciel, base de données, système et réseau, et participe à l'ensemble du cycle de production d'une application complexe. Il conçoit, réalise et administre des sites web. Il apporte du conseil technique, organisationnel et décisionnel aux équipes de production, d'études et aux utilisateurs.

Comprendre les besoins d'un utilisateur, proposer une organisation de la solution informatique ainsi que l'organisation du cycle de développement associé. Comprendre, choisir, utiliser et mettre en oeuvre plusieurs technologies pour le développement logiciel. Utiliser et mettre en oeuvre plusieurs langages et paradigmes de développement. Modéliser, créer et exploiter des bases de données ainsi que les interconnecter avec des applications réparties. Développer et administrer des applications web. Exposer et documenter une solution technique et un processus de développement.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Dans les secteurs : SSII, DSI d'une entreprise utilisatrice, éditeur de logiciel, agence multimédia

Ingénieur développement (applications réparties, web, multimédia, etc.). Ingénieur recherche et développement.
Ingénieur d'étude.
Architecte logiciel (Junior).
Chef de projet informatique (Junior).

Codes des fiches ROME les plus proches :

I1401 : Maintenance informatique et bureautique

M1803 : Direction des systèmes d'information

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Semestre 7 M1 UE1 5 ECTS
Architecture et conception des systèmes d'exploitation
UE2 5 ECTS
Algorithmes, complexité, calculabilité
UE3 5 ECTS
Architectures avancées
UE4 5 ECTS
Projet encadré
UE5 5 ECTS
Anglais
Détermination du parcours professionnel
UE6 5 ECTS
Construction des applications réparties

Semestre 8 M1
UE 7 5 ECTS
Conception Objet avancée

UE 8 5 ECTS
 UE à choisir dans la liste d'options
 UE 9 5 ECTS
 UE à choisir dans la liste d'options
 UE 10 5 ECTS
 UE à choisir dans la liste d'options
 UE 11 5 ECTS
 UE à choisir dans la liste d'options
 UE 12 5 ECTS
 Projet individuel ou stage en
 entreprise

Semestre 9 M2
 UE1 6 ECTS
 Génie Logiciel
 UE2 4 ECTS
 Bases de Données et Internet*
 UE3 5 ECTS
 Construction des applications**
 réparties avancées
 UE4 5 ECTS
 Systèmes répartis **
 Stage Linux**
 UE5 5 ECTS
 Programmation logique et
 systèmes d'inférences
 UE6 5 ECTS
 Programmation modulaire et
 validation du logiciel

Semestre 10 M2
 UE7 5 ECTS
 Projet technique
 UE8 5 ECTS
 Communication dans l'entreprise**
 UE9 5 ECTS
 Anglais **
 UE10 15 ECTS
 Stage en entreprise

Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé de manière illimitée.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26-01-1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26-01-1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26-01-1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE	X	personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26-01-1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au journal officiel du 27 avril 2002

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

www.univ-lille1.fr/ofip

Autres sources d'information :

USTL

Lieu(x) de certification :

USTL

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

USTL

Historique de la certification :